

Demande de devis

---

COLLEGE ROBERT ET SONIA DELAUNAY

15 RUE JOSEPH THEVENIN

BP 158

70104 GRAY CEDEX

**SEJOUR DE SKI**

## **1 : Objet**

### **1-1 Bénéficiaire**

Pouvoir adjudicateur : Maryline DOUCHET-OUDOT, Chef d'établissement  
Collège Robert et Sonia Delaunay  
15 rue Joseph Thévenin  
BP 158  
70104 GRAY cedex

### **1-2 Procédure**

Demande de devis.

### **1-3 Objet**

La présente consultation a pour objet l'organisation d'un séjour de ski du 08 au 13 janvier 2023 ou du 15 au 20 janvier 2023.  
Prestation complète « Hébergement et transport ».

### **1-4 Règlement**

Le règlement, après le séjour, sera effectué par mandat administratif avec virement dans un délai de trente jours à la réception de la facture.  
Si nécessaire, un acompte pourra être versé 30 jours avant la date de départ.

## **2 : Caractéristiques principales**

Période : du 08 au 13 janvier 2023 ou du 15 au 20 janvier 2023

Lieu : station de ski de moyenne ou haute montagne dans les Alpes françaises

Nombre de participants : 48 élèves mineurs + 6 accompagnateurs

Hébergement : en pension complète du dimanche pour dîner au vendredi midi. Le chalet ne sera pas partagé avec d'autres groupes.

Les pistes doivent être à proximité immédiate du lieu d'hébergement, joignables à pied en quelques minutes dans de bonnes conditions de sécurité lors du départ et du retour de l'ensemble des élèves.

### **Devis incluant :**

- transport aller/retour du collège Delaunay vers la station de ski, en autocar grand tourisme  
Les repas et l'hébergement éventuel du/des chauffeurs sont intégrés dans le devis.
- la pension complète du dimanche soir au vendredi midi inclus (trois repas par jour + collation). Prévoir une collation à emporter pour le vendredi après-midi.
- la taxe de séjour pour la durée du séjour
- les forfaits remontées mécaniques scolaires sur 5 jours
- un moniteur par demi-journée de ski sur les 5 jours soit 9 demi-journées
- la location de matériel de ski alpin standard (skis, bâtons, chaussures, casque) sur 5 jours
- assurance annulation individuelle et groupe

## **3 : Présentation du devis**

### **3.1 Prix**

Le prix est ferme.

Le prix doit comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations incluant tous les frais.

Le devis doit prévoir l'assurance annulation (incluant l'annulation complète du groupe et celle des cas individuels).

L'offre est valable 120 jours à compter de la date de dépôt sur la plateforme AJI.

### **3.2 Documents à fournir**

Un devis précis, accompagné de la description des prestations et des services associés, avec la fiche technique du chalet (distance des pistes, présentation des chambres, des espaces de vie).

L'acte d'engagement signé.

## **4 : Critères de jugements des devis**

Qualité des services et prestations (40 %) ;

Prix (60 %).

## **5 : Dépôt des devis :**

Les devis devront être déposés sur la plateforme AJI au plus tard le 21 juin 2022.

## **ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :

(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :

(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce :

1°) m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du devis et dans le respect de la réglementation en vigueur.

2°) mon offre est valable 120 jours à compter de la date de dépôt sur la plateforme AJI.

A \_\_\_\_\_, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et cachet de la société